



Permanences : Mardi et Vendredi de 16h à 19h

DEUXIEME PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON

Aujourd'hui, **mercredi 15 octobre 2025 à 17h00**, Nous, Dominique HESDIN, Maire de la Commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code des Collectivités Territoriales (notamment en matière de délégation des pouvoirs de police du Maire), et en conformité de l'avis en date du **15 septembre 2025**, régulièrement notifié, nous sommes transporté au cimetière communal accompagné de M. Philippe THEO Adjoint au Maire et de M. Michel TATTEBAUT Conseiller Municipal, pour recevoir les observations des descendants des concessions concernées.

Nous avons pu constater qu'il n'y avait ni entretien, ni amélioration sur les concessions présumées en état d'abandon depuis le premier constat de juin 2024.

Les concessions listées ci-dessous ont été photographiées et personne ne s'est manifesté pour affirmer qu'elles ne sont pas abandonnées.

Liste des concessions en état d'abandon :

- AG 4
- BG 10 et 11
- FG 1, 2 et 3
- HG 1 et 2
- HG 6 et 7
- BD 10, 11 et 12
- CD 4
- DD 5
- ED 1bis
- ED 3 et 4
- HD 3 et 4

À 18h30 nous avons refermé le cimetière, constatant qu'il n'y avait personne.
En conséquence, le présent procès-verbal a été dressé.

Le Maire,
Dominique HESDIN.

